



# EDITORIAL

## Un mouvement étranglé par la rigueur et assujéti à des impératifs managériaux.

### Sommaire

Le déroulement de la phase Intra	page 2
Éditorial : un mouvement sous tutelle	page 3
Le droit de muter en danger	page 4
Mouvement Intra : les règles générales	page 5
Sur quel poste peut-on être nommé ?	pages 6 et 7
Le SNES, un outil indispensable	page 8
Titulaires sur zone de remplacement	page 9
Néo titulaires	page 10
Situations particulières	pages 11, 12, 13
Calculez votre barème pour l'Intra	pages 14 et 15
Intra 2012 : pour vous informer	page 16
<b>Documents Complémentaires</b>	
Bulletin d'adhésion	pages I et II
Fiche syndicale	pages XI et XII
Listes des groupements de communes, des zones de remplacement, des établissements APV, RAR et ECLAIR.	pages III à X

Cette publication a pour objet de vous aider à formuler vos vœux dans le cadre d'un mouvement intra qui subit de plein fouet les effets dévastateurs des choix budgétaires et idéologiques de la politique du Gouvernement dans l'Éducation.

### Un mouvement étranglé par les choix budgétaires et éducatifs du gouvernement

En effet, la préparation de rentrée 2012 s'inscrit dans le cadre d'un budget de rigueur sans précédent pour l'Éducation, victime expiatoire sur l'autel de la réduction des déficits publics. Piloté par le dogme du désengagement de l'État et du non remplacement d'un fonctionnaire sur 2 partant en retraite, ce budget 2012 se traduit par de nouvelles destructions de l'emploi public et l'asphyxie d'un service public d'éducation, déjà bien étranglé. L'académie de Versailles, déjà fortement ponctionnée les années précédentes, perd 495 emplois alors que les effectifs en collège et surtout en lycée augmentent.

Classes surchargées, suppressions d'options, aggravation du poids des HS, utilisation des « opportunités » des réformes (tronc commun en lycée), démantèlement de l'Éducation prioritaire, autant de choix opérés par le Recteur pour répondre à la fois aux objectifs de « performance » en matière de suppressions de postes et à celui de transformation radicale du système éducatif et de son pilotage. Il s'agit d'imposer un fonctionnement ségréatif du système éducatif, remettant en cause la démocratisation à travers l'École du socle, d'importer des logiques managériales en renforçant les pouvoirs des chefs d'établissement, et de remettre en cause la formation, les métiers, les missions, les services et les carrières, en bafouant les qualifications et les statuts des personnels. L'extension du dispositif ECLAIR et la réforme de l'évaluation des enseignants, CPE et Copsy répondent à ces objectifs et sont des machines de guerre contre les principes statutaires qui fondent le service public d'Éducation et contre les droits statutaires des personnels.

Ces orientations, conjuguées au tarissement des recrutements organisé depuis plusieurs années, ont des conséquences désastreuses pour tous les personnels : pour les futurs lauréats des concours auxquels continue d'être dénié le droit à une véritable formation initiale et année de stage (Loi Gasperrin) et à une entrée progressive dans le métier; pour les stagiaires actuels, participants obligatoires à l'Intra qui vont encore être plus nombreux à être affectés sur zone de remplacement (ZR) dans des conditions d'excessive flexibilité ; pour tous les personnels qui sont

ainsi confrontés à l'impossibilité d'exercer leur droit à mobilité choisie, du fait des suppressions massives de postes et de la soustraction importante de postes du mouvement afin d'affecter les stagiaires devenus moyens d'enseignement à temps plein.

Le mouvement sert de plus en plus d'instrument pour imposer des choix idéologiques totalement contestables (cumul des bonifications pour les agrégés demandant des lycées, bonifications pour affectation en ECLAIR....).

Enfin, le mouvement est aussi le moyen pour l'Administration de s'attaquer au principe constitutif des garanties collectives des personnels dans la Fonction publique : le paritarisme.

### Une information claire, une défense efficace

En maintenant contre l'avis majoritaire des organisations syndicales dont le SNES, sa décision de publier le projet de mouvement, elle fait le choix de donner des résultats anticipés, forcément entachés d'erreurs. Elle manifeste ainsi sa volonté de remettre en cause le fonctionnement des instances paritaires, réglementairement chargées de vérifier les actes de gestion de l'Administration, mais aussi les droits des personnels.

Lors des dernières élections professionnelles, les personnels de l'académie ont fait le choix de renforcer le SNES comme force majoritaire (57% des voix ; + 3 %) : ils ont ainsi réaffirmé leur attachement au paritarisme et donné au SNES et à ses élus une responsabilité particulière afin de défendre les droits de la profession.

Le SNES avec la FSU a engagé un plan d'action dans la durée contre la politique éducative et les réformes régressives en cours et celles que le Ministère cherche à faire passer de force avant les échéances électorales (évaluation). Le SNES appelle les personnels dans les établissements à amplifier la mobilisation et à rechercher toutes les actions convergentes avec les parents d'élèves. Tout en continuant de travailler à des actions aussi unitaires que possible, le SNES a également entrepris à tous ses échelons, une campagne d'interpellation des élus et des candidats à la présidence de la République.

***C'est tous ensemble que nous devons, dès maintenant, peser dans les débats afin de faire entendre l'absolue nécessité d'une autre politique pour le Service public d'Éducation et le Second degré en particulier.***

Marie-Damienne Odent / Michel Vialle

Dossier réalisé par le secteur emploi de la section académique du SNES :

Jean-Christophe Anglade, Patrick Bader, Laurent Boiron, Pascale Boutet, Dominique Carlotti, Marie Chardonnet, Mélanie Javaloyès, Philippe Lévy, Sophie Macheda, Marie-Damienne Odent, Claudette Valade, Michel Vialle avec la participation de Jean-Jacques Duchon et David Rafroidi.